

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, le mercredi 27 novembre 2024 à 17h30, sous la présidence de monsieur Mathieu Traversy, préfet.

Sont présents : Messieurs Guillaume Tremblay, Robert Morin, Bertrand Lefebvre, Marc-André Michaud et Carl-Miguel Maldonado et mesdames Marie-Ève Couturier, Nathalie Lepage, Vicky Mokas, Darllie Pierre-Louis, Patricia Lebel et Anny Mailloux.

Sont également présents : monsieur Alexandre Bourdeau, directeur général et greffier-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable, monsieur Sylvain Ouellette, directeur du développement économique et touristique, madame Corinne Gendron, conseillère en développement touristique, monsieur Éric Lefebvre, Contrôleur financier et ressources matérielles, et madame Caroline Tremblay, conseillère en communication.

15 069-11-24 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

15 070-11-24 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec le retrait des points 15, 16 et 33 de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 2024
4. Dépôt des procès-verbaux des séances du comité administratif tenues le 15 octobre 2024 et le 19 novembre 2024
5. Liste des comptes à payer au 31 octobre 2024 incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins
6. Liste des dépenses incompressibles en date du 31 octobre 2024 incluant une liste de dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
8. Rapport de la présidente du comité de l'aménagement durable du territoire, agriculture et mobilité (CATAM)

9. Rapports du président du comité de développement économique et écologique, économie sociale et immigration (CDEESI)
10. Rapport de la présidente du comité développement tourisme durable, culture et patrimoine (CTCP)

DIRECTION GÉNÉRALE / GREFFE / FINANCES / RESSOURCES MATÉRIELLES / RESSOURCES HUMAINES

11. Dépôt du rapport financier de la MRC Les Moulins pour l'exercice financier 2023 et du rapport de l'auditeur indépendant
12. Adoption des prévisions budgétaires 2025
13. Indexation des salaires des employés de la MRC Les Moulins
14. Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) – Participation financière de la MRC Les Moulins pour l'année 2025
15. Adoption du calendrier 2025 des séances ordinaires du conseil de la MRC Les Moulins - **Retiré**
16. Adoption du calendrier 2025 des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins - **Retiré**
17. Permanence d'une employée occupant le poste de technicienne comptable et ressources matérielles
18. Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour 2025
19. Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour 2025
20. Adoption de la Directive de la MRC Les Moulins relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle
21. Avis de motion, dépôt et présentation d'un projet de règlement en vue de l'adoption du règlement numéro 153 sur la régie interne des séances du conseil de la MRC Les Moulins
22. Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement numéro 151-1 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle numéro 151 de la MRC Les Moulins
23. Renouvellement des assurances générales relatives à la responsabilité pour l'année 2024-2025 et autorisation-de paiement
24. Autorisation de signature d'une entente – Démarche lanaudoise visant l'amélioration des conditions de vie – Alliance pour la solidarité avec la Table des préfets de Lanaudière (TPL) – Renouvellement 2024-2029
25. Assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) les 5 et 6 décembre 2024 à Québec

26. Participation de la MRC Les Moulins au dîner-conférence du maire de Joliette, le 2 décembre 2024
27. Amendement à la résolution numéro 14 982-08-24 - Participation à l'événement caritatif organisé par la MRC de Montcalm le vendredi 25 octobre 2024
28. Adoption des priorités d'intervention amendées pour l'année 2024-2025 dans le cadre de l'Entente relative au volet 2 « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et amendement à la résolution numéro 15 051-10-24
29. Prolongation de mandat dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire instituée par l'entreprise Héritage Terrebonne
30. Prolongation de mandat afin de représenter la MRC Les Moulins dans le cadre d'un acte d'intervention forcée au litige entre Cité de la Plaine et Ville de Terrebonne
31. Nomination des délégués de comté
32. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins à la Société de développement international de Lanaudière (SODIL)
33. Nomination au comité de développement touristique durable, culture et patrimoine (CTCP) et amendement à la résolution numéro 14 755-02-24 – **Retiré**

COMMUNICATIONS :

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

34. Autorisation de signature - Entente entre la MRC Les Moulins et l'entreprise 9476-8967 Québec inc. et annulation de l'entente autorisée par la résolution numéro 14 942-06-24 dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs (FJP)
35. Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Écotium Inc.
36. Autorisation de signature – Convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Groupe Enov Inc. relativement au Fonds d'aide à l'innovation (FAI) pour les « incubés » d'InnoHub La Centrale et autorisation de paiement
37. Autorisation à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2025 en vue de l'engagement d'étudiants pour l'accueil touristique
38. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au comité de suivi du plan de développement de Tourisme Lanaudière, Horizon 2030

AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

39. Programme d'aménagement durable des Forêts, dans la région administrative de Lanaudière (PADF) - Renouveau 2024-2027 – Autorisation de signature et désignation d'une MRC responsable de l'administration du programme et de la gestion de l'entente
40. Autorisation de signature - Convention d'aide financière dans le cadre de la mesure 1.4 du plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire
41. Nominations au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC Les Moulins
42. Avis de motion pour le projet de règlement 97-33R-22 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) intitulée : « planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages »
43. Résolution numéro 241007-19 de la Ville de Mascouche – Demande de dérogation mineure - rapport plancher/terrain - 3255, avenue de la Gare - Lot 6 430 095 du Cadastre du Québec
44. Examen et approbation du Règlement numéro 1011-003 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement 1011 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'introduire les thématiques « Immeubles patrimoniaux » et « bâtiments remplaçant un bâtiment démoli »

AUTRES POINTS

45. Autres sujets
46. Période de questions
47. Clôture de la séance

ADOPTÉE

15 071-11-24 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 2024

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 2024 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

15 072-11-24 Dépôt des procès-verbaux des séances du comité administratif tenues le 15 octobre 2024 et le 19 novembre 2024

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Guillaume Tremblay et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 15 octobre 2024 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 19 novembre 2024 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

15 073-11-24 Liste des comptes à payer au 31 octobre 2024 incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au 31 octobre 2024 au montant de 498 557,85\$, incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et greffier-trésorier en vertu du règlement 149 de la MRC Les Moulins lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer au 31 octobre 2024* »).

ADOPTÉE

15 074-11-24 Liste des dépenses incompressibles en date du 31 octobre 2024 incluant une liste de dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE la liste des dépenses incompressibles (paiements émis) en date du 31 octobre 2024, au montant de 824 855,80\$, incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et greffier-trésorier en vertu du règlement 149 de la MRC Les Moulins lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Dépenses incompressibles – En date du 31 octobre 2024* »).

ADOPTÉE

15 075-11-24 Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Novembre 2024* »).

ADOPTÉE

15 076-11-24 Rapport de la présidente du comité de l'aménagement durable du territoire, agriculture et mobilité (CATAM)

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité de l'aménagement durable du territoire, agriculture et mobilité (CATAM) de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 5 novembre 2024 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité de l'aménagement durable du territoire, agriculture et mobilité (CATAM) de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 5 novembre 2024, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

15 077-11-24 Rapports du président du comité de développement économique et écologique, économie sociale et immigration (CDEESI)

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité de développement économique et écologique, économie sociale et immigration (CDEESI) de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 31 octobre 2024 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité de développement économique et écologique, économie sociale et immigration (CDEESI) de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 21 novembre 2024 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité de développement économique et écologique, économie sociale et immigration (CDEESI) de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 31 octobre 2024 soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE le rapport verbal du président du comité de développement économique et écologique, économie sociale et immigration (CDEESI) de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 21 novembre 2024 soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE les listes des sujets discutés lors desdites rencontre, soient et sont acceptées pour dépôt.

ADOPTÉE

15 078-11-24 Rapport de la présidente du comité développement tourisme durable, culture et patrimoine (CTCP)

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité développement tourisme durable, culture et patrimoine (CTCP) de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 7 novembre 2024 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité développement tourisme durable, culture et patrimoine (CTCP) de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 7 novembre 2024 soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

15 079-11-24 Dépôt du rapport financier de la MRC Les Moulins pour l'exercice financier 2023 et du rapport de l'auditeur indépendant

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont pris connaissance du rapport financier de la MRC Les Moulins pour l'exercice financier 2023, incluant le rapport de l'auditeur indépendant, soit la firme Mallette Inc.;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport financier de la MRC Les Moulins pour l'exercice financier 2023 incluant le rapport de l'auditeur indépendant, soit la firme Mallette Inc., soient et sont acceptés pour dépôt.

QUE ledit rapport financier pour l'exercice financier 2023 incluant le rapport de l'auditeur indépendant, soit la firme Mallette Inc., soient transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

15 080-11-24 Adoption des prévisions budgétaires 2025

Après étude par le conseil :

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2025 de la MRC Les Moulins pour un total de 9 325 325,00\$, soient et sont adoptées.

QUE le document intitulé « *Budget 2025* » fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

15 081-11-24 Indexation des salaires des employés de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun d'indexer les salaires des employés de la MRC Les Moulins pour l'année 2024 ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Carl Miguel Maldonado et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les salaires des employés de la MRC Les Moulins soient majorés selon le pourcentage de l'indice des prix à la consommation (IPC) annuel 2024 de la région métropolitaine de recensement de Montréal (RMR de Montréal), mais d'un minimum de 2% et d'un maximum de 3%, et ce, à compter de la première période de paye 2025 et que la grille salariale 2024 soit ajustée en conséquence.

ADOPTÉE

15 082-11-24 Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) – Participation financière de la MRC Les Moulins pour l'année 2025

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins s'engage à contribuer au financement de la Table des préfets et élus de la couronne Nord;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier à participer financièrement à la Table des préfets et élus de la couronne Nord, à de 23,60% de ses coûts jusqu'à concurrence d'une somme de 82 664,00\$, excluant les taxes, pour l'année 2025.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2024-81 émis par le directeur général et greffier-trésorier pour un montant ne dépassant pas 82 664,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-418 « *Dépenses coordonnateur métropolitain* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15 083-11-24 Permanence d'une employée occupant le poste de technicienne comptable et ressources matérielles

CONSIDÉRANT QUE madame Josée-Anne Latreille, technicienne comptable et ressources matérielles, a terminé sa période de probation le 29 octobre 2024;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de monsieur Éric Lefebvre, contrôleur financier et ressources matérielles de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Carl Miguel Maldonado et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la nomination permanente de madame Josée-Anne Latreille, technicienne comptable et ressources matérielles de la MRC Les Moulins, soit et est acceptée à compter du 29 octobre 2024.

ADOPTÉE

15 084-11-24 Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour 2025

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) se termine le 31 décembre 2024 ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2025, la cotisation annuelle étant de 2 045,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2024-82 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 2 045,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Associations* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15 085-11-24 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour 2025

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la MRC Les Moulins à la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) se termine le 31 décembre 2024;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion à la Fédération des municipalités du Québec (FQM) pour l'année 2025, la cotisation annuelle étant de 2 772,89\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2024-83 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 2 772,89\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « Associations », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15 086-11-24

Adoption de la Directive de la MRC Les Moulins relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

CONSIDÉRANT la sanction, le 1er juin 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

CONSIDÉRANT que la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur la langue de l'Administration* (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte la Directive de la MRC les Moulins relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle, jointe en annexe à la présente résolution ;

QUE la *Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la MRC Les Moulins* remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1er juin 2023;

QUE la Directive susmentionnée soit :

- transmise au ministre de la Langue française;
- rendue publique sur le site Internet de la MRC Les Moulins
- diffusée au personnel de la MRC les Moulins

QUE la Directive susmentionnée soit révisée au moins tous les cinq ans.

ADOPTÉE

15 087-11-24 Avis de motion, dépôt et présentation d'un projet de règlement en vue de l'adoption du règlement numéro 153 sur la régie interne des séances du conseil de la MRC Les Moulins

Monsieur Robert Morin donne un avis de motion, dépose et présente un projet de règlement en vue de l'adoption du règlement numéro 153 sur la régie interne des séances du conseil de la MRC Les Moulins. L'objet de ce règlement est de régir les séances du conseil et notamment y prévoir des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant ses séances.

15 088-11-24 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement numéro 151-1 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle numéro 151 de la MRC Les Moulins

Madame Patricia Lebel donne un avis de motion, dépose et présente un projet de règlement numéro 151-1 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle numéro 151. L'objet de ce règlement est d'introduire des mesures permanentes, dans le règlement de gestion contractuelle, favorisant les biens et les services québécois ou autrement canadiens et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada pour les contrats sous le seuil obligeant l'appel d'offres public, conformément à la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entrave de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal.*

15 089-11-24 Renouvellement des assurances générales relatives à la responsabilité pour l'année 2024-2025 et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE, par les résolutions numéros 13 915-04-22 et 13 916-04-22, la MRC Les Moulins s'est jointe au regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) conformément à l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec*, pour l'achat en commun d'assurances générales ;

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler les polices d'assurances générales relatives à la responsabilité pour l'année 2024-2025 de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 936.2 du *Code municipal du Québec*, un contrat d'assurance pour une période inférieure à cinq ans, peut, à son échéance, être reconduit sans demande de soumissions pour une ou plusieurs périodes qui, ajoutées à celle prévue lors de l'adjudication, n'excède pas cinq (5) ans ;

CONSIDÉRANT la facture de BFL Canada dans le cadre de l'un des regroupements de l'UMQ pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 1^{er} novembre 2025 au montant de 26 652,35\$, incluant la taxe de 9% et les honoraires de courtage ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins accepte le renouvellement des polices d'assurances générales relatives à la responsabilité avec :

- BFL Canada, pour une prime de 26 652,35\$, incluant la taxe de 9% et les honoraires de courtage, pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 1^{er} novembre 2025.

QUE la MRC Les Moulins autorise le paiement du montant susmentionné sur réception de la facture.

QUE le préfet et/ou le directeur général et greffier-trésorier soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner plein effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2024-84 émis par le directeur général et greffier-trésorier pour une somme de 26 652,35\$, incluant la taxe de 9%, poste budgétaire 2190-420 « Assurances », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15 090-11-24

Autorisation de signature d'une entente – Démarche lanaudoise visant l'amélioration des conditions de vie – Alliance pour la solidarité avec la Table des préfets de Lanaudière (TPL) – Renouvellement 2024-2029 (Abrogée par la résolution numéro 15 162-01-25)

CONSIDÉRANT QUE l'entente concernant la démarche lanaudoise visant l'amélioration des conditions de vie arrive à échéance;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de renouveler cette entente pour les années 2024-2029 ;

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous documents permettant de conclure l'entente avec Alliance pour la solidarité avec la Table des préfets de Lanaudière (TPL), pour son renouvellement 2024-2029 concernant la démarche lanaudoise visant l'amélioration des conditions de vie.

ADOPTÉE

15 091-11-24

Assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) les 5 et 6 décembre 2024 à Québec

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée des MRC de la Fédération des municipalités du Québec (FQM) aura lieu les 5 et 6 décembre 2024, à l'Hôtel Château Laurier Québec ;

Il est proposé par madame Darllie Pierre-Louis, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Alexandre Bourdeau soit autorisé à représenter la MRC Les Moulins à l'assemblée des MRC de la Fédération des municipalités du Québec (FQM) qui aura lieu les 5 et 6 décembre 2024 à l'Hôtel Château Laurier Québec. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2024-85 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 305,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « Congrès, colloques », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15 092-11-24

Participation de la MRC Les Moulins au dîner-conférence du maire de Joliette, le 2 décembre 2024

CONSIDÉRANT la tenue du dîner-conférence du maire de Joliette, le 2 décembre 2024;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Mathieu Traversy et Guillaume Tremblay soient et sont autorisés à représenter la MRC Les Moulins en participant au dîner-conférence du maire de Joliette, le 2 décembre 2024. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat de deux billets pour le dîner-conférence du maire de Joliette, le 2 décembre 2024, au montant de 78,78\$ chacun. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2024-86 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 157,56\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Congrès, colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15 093-11-24

Amendement à la résolution numéro 14 982-08-24 - Participation à l'événement caritatif organisé par la MRC de Montcalm le vendredi 25 octobre 2024

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 982-08-24, le conseil de la MRC a procédé à l'achat de deux (2) billets et a délégué les représentants de la MRC Les Moulins à l'événement caritatif organisé par la MRC de Montcalm le vendredi 25 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer, monsieur Mathieu Traversy par monsieur Robert Morin à titre de représentant de la MRC Les Moulins à l'événement caritatif organisé par la MRC de Montcalm le vendredi 25 octobre 2024 ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Robert Morin soit nommé en remplacement de monsieur Mathieu Traversy à titre de représentant de la MRC Les Moulins à l'événement caritatif organisé par la MRC de Montcalm le vendredi 25 octobre 2024.

QUE la résolution numéro 14 982-08-24 soit amendée en conséquence.

ADOPTÉE

15 094-11-24

Adoption des priorités d'intervention amendées pour l'année 2024-2025 dans le cadre de l'Entente relative au volet 2 « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et amendement à la résolution numéro 15 051-10-24

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 15 051-10-24, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté les priorités d'intervention pour l'année 2024-2025 dans le cadre de l'Entente relative au volet 2 « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et a amendé la résolution numéro 14 985-08-24 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender le document adopté par la résolution numéro 15 051-10-24 ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Carl Miguel Maldonado et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les Priorités d'intervention amendées pour l'année 2024-2025, lesquelles sont jointes à la présente résolution, soient et sont adoptées et qu'elles soient déposées sur le site Internet de la MRC Les Moulins, le tout dans le cadre de l'Entente relative au volet 2 « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

QUE la résolution numéro 15 051-10-24 soit et est amendée en conséquence.

QUE copie de la présente résolution et les Priorités d'intervention pour l'année 2024-2025 soient et sont transmises au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

15 095-11-24

Prolongation de mandat dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire instituée par l'entreprise Héritage Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 9121-10-13, 9935-05-15,10 200-12-15, 10 699-01-17, 11 128-12-17, 11 228-02-18, 12 169-09-19,13 192-03-21, 13 428-06-21, 14 797-03-24 et 14 848-04-24, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire instituée par l'entreprise Héritage Terrebonne Inc. contre la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger les services de la firme d'avocats Deveau Avocats afin de représenter la MRC Les Moulins dans le cadre de la requête susmentionnée ;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels déjà encourus dans ce dossier ;

Il est proposé par madame Darllie Pierre-Louis, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prolonge le mandat de la firme Deveau Avocats (NEQ 3379300117) pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire instituée par l'entreprise Héritage Terrebonne inc. contre la MRC les Moulins, et ce, jusqu'à concurrence de 20 000,00\$, pour les honoraires et les déboursés et excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2024-87 émis par le directeur général et greffier-trésorier jusqu'à concurrence de 20 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 « Services juridiques », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15 096-11-24 Prolongation de mandat afin de représenter la MRC Les Moulins dans le cadre d'un acte d'intervention forcée au litige entre Cité de la Plaine et ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 14 897-05-24 et 15 052-10-24, le conseil a mandaté la firme Litige Forseti Inc., pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre d'un acte d'intervention forcée au litige entre Cité de la Plaine et Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater à nouveau la firme susmentionnée afin de représenter la MRC Les Moulins dans le cadre d'un acte d'intervention forcée au litige entre Cité de la Plaine et ville de Terrebonne et d'ajouter ainsi une banque d'heures pour un montant ne dépassant pas 20 000,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prolonge le mandat à la firme Litige Forseti inc. pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre d'un acte d'intervention forcée au litige entre Cité de la Plaine et ville de Terrebonne, et ce, jusqu'à concurrence de 20 000,00 \$, pour les honoraires et les déboursés et excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2024-88 émis par le directeur général et greffier-trésorier jusqu'à concurrence de 20 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 « *Services juridiques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15 097-11-24 Nomination des délégués de comté

CONSIDÉRANT les articles 128 à 131 du Code municipal du Québec relatifs à la nomination des délégués de comté, il y a lieu de nommer les délégués de comté de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE mesdames Patricia Lebel et Vicky MOKAS soient et sont nommées déléguées de comté.

Monsieur Mathieu Traversy, préfet, est délégué d'office.

ADOPTÉE

15 098-11-24 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins à la Société de développement international de Lanaudière (SODIL)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant de la MRC Les Moulins à la Société de développement international de Lanaudière (SODIL) ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Sylvain Ouellette soit nommé à titre de représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de la Société de développement international de Lanaudière (SODIL).

ADOPTÉE

15 099-11-24

Autorisation de signature - Entente entre la MRC Les Moulins et l'entreprise 9476-8967 Québec Inc. et annulation de l'entente autorisée par la résolution numéro 14 942-06-24 dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs (FJP)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 942-06-24, le conseil a autorisé la signature d'une entente entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Léo Gendron Kinésiologue Ostéopathe dans le cadre de la Politique Jeunes Promoteurs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'annuler l'entente susmentionnée et d'autoriser la signature d'une nouvelle entente avec l'entreprise 9476-8967 Québec Inc. dans le cadre de la Politique Jeunes Promoteurs;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda à l'entente entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Léo Gendron Kinésiologue Ostéopathe dans le cadre de la Politique Jeunes Promoteurs dont la signature a été autorisée par la résolution 14 942-06-24, afin de l'annuler.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente entre la MRC Les Moulins et l'entreprise 9476-8967 Québec inc. dans le cadre de la Politique Jeunes Promoteurs.

ADOPTÉE

15 100-11-24

Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Écotium Inc.

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale à intervenir avec l'entreprise Écotium Inc. ;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Alexandre Bourdeau, directeur général et greffier-trésorier de la MRC Les Moulins, soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Écotium Inc.

ADOPTÉE

15 101-11-24

Autorisation de signature – Convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Groupe Enov Inc. relativement au Fonds d'aide à l'innovation (FAI) pour les « incubés » d'InnoHub La Centrale et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 992-08-24, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Groupe Enov Inc.;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 610-11-18, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le document intitulé Programme d'aide à l'innovation pour InnoHub La Centrale et que par la résolution numéro 13 471-08-21, ledit programme révisé a été approuvé ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 738-01-22, le conseil de la MRC Les Moulins a amendé le document intitulé du Programme d'aide à l'innovation pour InnoHub La Centrale;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Groupe Enov Inc. est admissible au Programme d'aide à l'innovation de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Groupe Enov Inc. désire s'adjoindre des expertises externes;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée à l'entreprise Groupe Enov Inc. par Me Karine Lefebvre de Morency Avocats, pour un montant maximum de 15 000,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins déclare l'admissibilité de l'entreprise Groupe Enov Inc. au Programme d'aide à l'innovation InnoHub La Centrale.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Groupe Enov Inc. relativement au Fonds d'aide à l'innovation (FAI) pour les « incubés » d'InnoHub La Centrale.

QUE la subvention soit versée selon les modalités suivantes : 75% des honoraires des interventions avant taxes, et ce, pour un montant maximum de 11 250,00\$, le tout, selon les paramètres du Programme d'aide à l'innovation. Ce versement maximum de 11 250,00\$ sera effectué au terme du mandat lorsque toutes les conditions prévues à la convention auront été remplies et :

- Sur présentation de preuve de paiement du montant complémentaire assumé par l'entreprise.
- Sur présentation du livrable associé au mandat de Me Karine Lefebvre.
- Sur présentation de la (des) facture(s) associée(s) au mandat.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2024-89 émis par le directeur général et greffier -trésorier pour un montant ne dépassant pas 11 250,00\$, excluant les taxes, « *Fonds d'aide à l'innovation (FAI)* », soit et est annexé à la présente résolution pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

15 102-11-24

Autorisation à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2025 en vue de l'engagement d'étudiants pour l'accueil touristique (*Amendée par la résolution numéro 15 166-01-25*)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge important d'engager des préposés étudiants pour l'accueil touristique durant l'été 2025 ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Carl Miguel Maldonado et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à présenter, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une demande dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2025, pour l'engagement de deux préposés étudiants pour l'accueil touristique durant l'été 2025, à raison de 30 heures par semaine, pour une période de douze (12) semaines.

QUE le directeur général et greffier-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

15 103-11-24

Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au comité de suivi du plan de développement de Tourisme Lanaudière, Horizon 2030

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant de la MRC Les Moulins au comité de suivi du plan de développement de Tourisme Lanaudière, Horizon 2030 ;

Il est proposé par monsieur Carl Miguel Maldonado, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Corinne Gendron soit nommée au comité de suivi du plan de développement de Tourisme Lanaudière, Horizon 2030.

ADOPTÉE

15 104-11-24

Programme d'aménagement durable des Forêts, dans la région administrative de Lanaudière (PADF) – Renouvellement 2024-2027 – Autorisation de signature et désignation d'une MRC responsable de l'administration du programme et de la gestion de l'entente

CONSIDERANT QUE le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a confirmé le renouvellement du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour les années 2024–2027, dans sa correspondance du 20 septembre 2024 ;

CONSIDERANT QUE le PADF permet au MRNF de déléguer certaines de ses responsabilités en matière d'aménagement durable à des municipalités régionales de comté (MRC) d'une même région administrative ;

CONSIDERANT QUE les activités visées par le PADF sont de contribuer au fonctionnement et à la tenue des consultations des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) visés à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) et d'apporter une aide financière à la réalisation d'interventions ciblées ;

CONSIDERANT QUE la majorité des terres du domaine de l'État se situe sur le territoire administratif de la MRC de Matawinie ;

CONSIDERANT QUE la MRC de Matawinie était responsable de la gestion du PADF pour les périodes 2015-2018, 2018-2021 et 2021-2024 ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins désigne la MRC de Matawinie à titre de délégué désigné du PADF pour agir comme interlocutrice unique auprès du MRNF, coordonner la gestion et la mise en œuvre de ladite entente et être responsable de la reddition de compte envers le MRNF dans la région administrative de Lanaudière pour la période allant de 2024 à 2027.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le préfet, monsieur Mathieu Traversy, à signer l'ENTENTE visant à confier la composition et le fonctionnement de Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire et à déléguer une partie de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts, dans la région administrative de Lanaudière pour et au nom de la MRC Les Moulins, ayant son siège au 710 boulevard des Seigneurs, 2e étage, à Terrebonne.

QUE le directeur général soit autorisé à valider et approuver le registre annuel des projets couvrant la période allant du 1er avril au 31 mars de chaque année financière du PADF visant à assurer la conformité des activités en lien avec le cadre normatif, pour et au nom de la MRC Les Moulins.

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Matawinie.

ADOPTÉE

15 105-11-24

Autorisation de signature - Convention d'aide financière dans le cadre de la mesure 1.4 du plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (Politique) le 6 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le plan de mise en œuvre 2023-2027 (PMO) de la Politique a été rendu public le 26 juin 2023;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la mesure 1.2 du PMO de la Politique, le gouvernement du Québec s'est engagé à publier de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) afin de traduire les objectifs de la Politique sur le territoire québécois, de mieux capter les enjeux d'actualité en aménagement du territoire et de prendre en compte les particularités territoriales propres à chaque milieu;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté les nouvelles OGAT le 22 mai 2024;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 53.12 et 57.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), la ministre des Affaires municipales peut demander à une municipalité régionale de comté de modifier ou de réviser son schéma d'aménagement et de développement (SAD) pour assurer, à la suite de l'adoption de nouvelles OGAT, sa conformité à celles-ci;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la mesure 1.4 du PMO de la Politique, une aide financière est prévue pour soutenir les municipalités régionales de comté dans la mise à jour de leur SAD pour y intégrer les nouvelles OGAT.

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, la Convention d'aide financière dans le cadre de la mesure 1.4 du plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire.

ADOPTÉE

15 106-11-24 Nominations au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins doit nommer, par résolution, les membres du comité consultatif agricole (CCA) ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) postes de représentants des producteurs agricoles sont à combler au comité consultatif agricole (CCA) puisque les mandats de messieurs Jasmin Mathieu, Normand Bastien se sont terminés le 31 décembre 2023 ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Jasmin Mathieu et Normand Bastien soient nommés au comité consultatif agricole (CCA) à titre de représentants des producteurs agricoles afin de siéger au comité consultatif agricole (CCA) jusqu'au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE

15 107-11-24 Avis de motion pour le projet de règlement 97-33R-22 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) intitulée : « planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages »

Madame Vicky Mokas donne avis de motion en vue de l'adoption du règlement numéro 97-33R-22 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) intitulée : « planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages ».

15 108-11-24 Résolution numéro 241007-19 de la Ville de Mascouche – Demande de dérogation mineure - rapport plancher/terrain - 3255, avenue de la Gare - Lot 6 430 095 du Cadastre du Québec

CONSIDÉRANT la résolution numéro 241007-19 de la Ville de Mascouche – demande de Dérogation mineure - rapport plancher/terrain - 3255, avenue de la Gare - Lot 6 430 095 du Cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC peut se prononcer sur la résolution susmentionnée adoptée par la Ville de Mascouche ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC Les Moulins signifie à la Ville de Mascouche, par la présente résolution, que la MRC Les Moulins n'entend pas se prévaloir de ses pouvoirs prévus à l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* relativement à la dérogation mineure adoptée via la résolution numéro 241007-19 de la Ville de Mascouche.

ADOPTÉE

15 109-11-24

Examen et approbation du Règlement numéro 1011-003 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement 1011 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'introduire les thématiques « Immeubles patrimoniaux » et « bâtiments remplaçant un bâtiment démoli »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1011-003 modifiant le règlement 1011 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'introduire les thématiques « Immeubles patrimoniaux » et « bâtiments remplaçant un bâtiment démoli » ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1011-003 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement 1011 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'introduire les thématiques « Immeubles patrimoniaux » et « bâtiments remplaçant un bâtiment démoli ».

QUE le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public et des membres du conseil. Aucune question.

15 110-11-24

Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Carl Miguel Maldonado et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Mathieu Traversy, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, greffière-
trésorière adjointe et directrice du service
du greffe